

CAP LOCALES DU 26 MARS 07

LES RAVAGES DE LA NOTATION,

SUITE.....

Les représentants C.G.T. se sont prononcés contre ces propositions lors du vote de ces tableaux (que vous trouverez détaillés ci-après) et vous incitent fortement à formuler des recours sur votre notation 2006 car les retards générés vont se cumuler et en pénaliser certains pour de nombreuses années ! Une note négative empêche l'accès au tableau d'avancement

Motion lue par par les élus CGT lors de la CAP

Les CAPL sont amenées à se prononcer sur l'établissement des tableaux d'avancement pour la deuxième année.

La déconcentration de la procédure conduit les directions locales à déterminer elles-mêmes les agents qui pourront être retenus sur les tableaux, et ce dans le cadre restreint d'un plan de qualification.

Au vu des tableaux d'avancement 2006, cette sélection ouvre bien la porte à certaines dérives locales et aux inégalités de traitement entre les agents.

Dans un contexte salarial où l'avancement constitue actuellement la seule garantie de progression de revenus, il est inconcevable que les agents voient leur situation se dégrader davantage.

Les agents qui actuellement doivent faire face au quotidien à des conditions de travail déplorables, du fait des restructurations, des suppressions d'emplois, des applications mises en place qui n'apportent que contraintes et travail supplémentaire, ne comprennent pas que des quotas empêchent une réelle reconnaissance de leur activité.

De même, ils n'admettent pas que la réforme de notation et notamment les effets de la rotation introduite pour pallier à ses carences, rendent inéquitables et aléatoires les conditions d'accès par tableau d'avancement au grade supérieur.

La C.G.T. revendique une modification en profondeur de la grille indiciaire avec la suppression de grades qui n'ont aucune justification fonctionnelle, ainsi qu'une autre réforme de la notation.

Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement, les élus C.G.T, sans remettre en cause la qualité des agents proposés, ont décidé d'émettre un avis défavorable sur ce point porté à l'ordre du jour de la C.A.P.L.

Le décret modifiant le statut d'agent de recouvrement (nouvelle dénomination d'Agent d'administration) devrait paraître fin mars ou début avril. La nomination des AAP 2ème classe (ARP2) et AAP 1ère classe (ARP1) ne pourra donc intervenir, pour 2007, qu'à la date d'application du décret et non au 1er janvier de l'année comme précédemment.

Sous réserve de la date d'application du décret, les agents pourraient être nommés au 1er avril 2007.

Nous profitons de ce compte rendu pour rappeler que la CGT a toujours dénoncé et ceci depuis son application, ce système infantilisant qu'est la réforme de la notation. (Voir nos parutions sur notre site Internet). Nous avons mis en garde de manière assidue et régulière les agents contre les effets pervers de cette réforme. Depuis 2005, nous avons tenu des permanences dans nos locaux syndicaux afin d'aider et inciter les personnels à faire des recours.

*Pour conclure, **une fois n'est pas coutume**, nous invitons le syndicat qui taxe les autres organisations syndicales de clientélisme, de faire preuve d'un peu d'humilité en la matière et de cesser de considérer que le monopole de la défense des agents lui appartient ainsi que la capacité d'analyse des réformes en cours.*

L'adhésion à notre syndicat n'a jamais été un préalable à la défense individuelle des agents.

La CGT ne se trompe pas d'adversaire, elle s'oppose à ceux qui écrivent et appliquent ces mauvaises réformes...

Vos élus CGT restent à votre entière disposition pour vous aider à formuler vos recours et défendre vos intérêts, alors n'hésitez pas à nous contacter.

Tableau d'avancement à Agent Administration Principal 1ère classe

Critères de sélection:

- ✓ Prise en compte de l'échelon par ordre décroissant.
- ✓ Dans un même échelon, au moins 19 en 2004 puis prise en compte de l'évolution de note 2005 et 2006 par ordre décroissant.
- ✓ Dans un même échelon à égalité dans le total de l'évolution de note, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

104 Inscrits		29 Promotions		30 Classés	
N°	Nom	Prénom	Affectation		
1	HAUSBERGER	Chantal	Trésorerie de METZ ESPLANADE		
2	NEYER	Thierry	EMR		
3	LESIUK	Michèle	Trésorerie de METZ SERPENOISE		
4	MORAINVILLE	Annie	Trésorerie de METZ ESPLANADE		
5	ARCHEN	Isabelle	Trésorerie HOSPITALIÈRE		
6	DONO	Martine	TG - Pensions		
7	CUISINIER	Huguette	Trésorerie de BOULAY		
8	LECLAIRE	Josiane	TG - Dépense		
9	PERRIN	Anne	Trésorerie de THIONVILLE 3 Frontières		
10	MATARAZZO	Corinne	Trésorerie d'AUDUN le Tiche		
11	MATHIOT	Sylvie	Trésorerie de METZ MUNICIPALE		
12	JOUILLEROT	Marie-Claude	TG - CFD		
13	MALHOMME	Véronique	TG - Pensions		
14	MONTARD	Yves	TG - Ressources Humaines		
15	HEIB	Francine	Trésorerie de RÉMILLY		
16	TISSERANT	Hervé	TG - Liaisons Rémunérations		
17	KHERBACHE	Christine	Trésorerie de METZ MUNICIPALE		
18	GUILLEMIN	Roseline	Trésorerie de METZ ESPLANADE		
19	VITALI	Raymonde	TG - Liaisons Rémunérations		
20	BERNET	Jean Martin	TG - Recouvrement		
21	CLEMENT	Martine	TG - Pensions		
22	MEYER	Michelle	Paierie Régionale		
23	SOULIER	Fabienne	Trésorerie de SARREBOURG		
24	CORTINA	Marsianne	Trésorerie de METZ ESPLANADE		
25	NEVEUX	Patricia	TG - Dépôt et Services financiers		
26	MORGAN	Isabelle	Trésorerie de FLORANGE		
27	FISNE	Gérard	TG - Liaisons Rémunérations		
28	SAUNIER	Martine	Trésorerie de METZ ESPLANADE		
29	ROHRBACHER	Laurence	TG - Pensions		
30	MAJCHRZAK	Jean	TG - Recouvrement		

Tableau d'avancement à Agent Administration Principal 2ème classe

Critères de sélection:

- ✓ Prise en compte de l'échelon par ordre décroissant.
- ✓ Dans un même échelon, prise en compte de l'évolution de note 2005 et 2006 par ordre décroissant.
- ✓ Dans un même échelon à égalité dans le total de l'évolution de note, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

4 Inscrits		3 Promotions		3 Classés	
N°	Nom	Prénom	Affectation		
1	HIRSCH	Christophe	Trésorerie MONTIGNY"Pays Messin"		
2	AUBERT	Edith	TG - Produits Divers		
3	GENTIT	Aimé	EMR		

Tableau d'avancement à Contrôleur 1ère classe

Critères de sélection:

- ✓ Prise en compte de l'échelon par ordre décroissant, sachant que la priorité est donnée aux agents notés 19 en 2004, puis 18.
- ✓ Prise en compte de l'évolution de note 2005 et 2006.
- ✓ Dans un même échelon à égalité dans le total de l'évolution de note, départage sur l'ancienneté d'échelon.

34 Inscrits		9 Promotions		10 Classés	
N°	Nom	Prénom	Affectation		
1	BARDA VEL MELBARDE	Annick	Pôle SPL		
2	GEOFFROY	Pascal	Trésorerie de MAIZIÈRES les Metz		
3	DORN	Pascal	Trésorerie de BITCHE		
4	BARRIERE	Frédéric	Paierie Départementale		
5	LAMBRECH	Dominique	Trésorerie de BITCHE		
6	PEREUR	Patrick	Trésorerie de BITCHE		
7	AIROLDI	Françoise	Trésorerie d AUDUN le Tiche		
8	BOR	Danielle	TG - Produits Divers		
9	RAMOELINTSALAMA	Héry	TG - Dépense		
10	ZLOTNITZYNE	Sylvia	TG - Département Informatique		

Vos élus(es) CGT en catégorie B : Jean François CHARLIER

Vos élus(es) CGT en catégorie C : Raymonde VITALI, Anne DIESLER Marianne REISTROFFER, Dominique SERAFINO

La CAP B ne s'est prononcée que sur les avancements de grade. Pour l'avancement à Contrôleur Principal, une nouvelle CAP sera convoquée dans les semaines à venir.